

PROJET éducatif

réussite,
santé,
bien-être
et citoyenneté

pour
l'épanouissement
des jeunes
d'Ingré

LOCAL





Chères Ingréennes, chers Ingréens,

Le renouvellement de notre Projet Educatif Local (PEL) marque une étape importante pour notre ville et ses habitants. Ce document, fruit d'une coopération entre les acteurs éducatifs, les familles et la municipalité reflète notre ambition d'offrir à nos enfants et jeunes, de 0 à 25 ans, un parcours éducatif dynamique et de qualité.

Ce projet éducatif est une feuille de route ambitieuse. Il s'appuie sur les forces de notre territoire : un réseau éducatif engagé, un tissu associatif riche et diversifié, un patrimoine naturel et culturel, et des équipements éducatifs, culturels et sportifs de qualité.

Notre priorité est de renforcer la cohérence des actions éducatives, favorisant une véritable synergie entre tous les acteurs, avec pour objectif partagé l'épanouissement personnel de chaque enfant, de sa petite enfance à son insertion professionnelle.

Ce nouveau Projet Educatif Local repose sur plusieurs piliers essentiels :

Christian DUMAS,
Maire d'Ingré

Arnaud JEAN,
1^{er} Adjoint chargé
de l'éducation,
de la jeunesse et
de la transition
écologique et de
la lecture pour
tous

- L'éducation comme responsabilité collective et partagée : les parents, premiers éducateurs, sont pleinement associés à ce projet.
- La continuité des parcours éducatifs : nous veillons à une articulation harmonieuse entre les différents temps et espaces socio-éducatifs.
- L'inclusion et l'équité : chaque enfant, quelles que soient ses origines ou ses particularités, doit avoir accès à des prestations de qualité.
- Le bien-être et la santé : nous promouvons des pratiques saines et responsables, en matière d'alimentation, d'activité physique et de respect de l'environnement.
- La citoyenneté et l'engagement : nous encourageons la participation des jeunes à la vie de la commune et le développement de leur sens civique.

Ce Projet Educatif Local est un projet évolutif, adaptable aux besoins et aux évolutions de notre ville. Nous continuerons à travailler avec tous les acteurs concernés pour garantir aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite, de santé, de bien-être et de citoyenneté.

Estelle MONTÉS,
Adjointe chargée
de la jeunesse et
de la citoyenneté

Michèle LUCAS,
Conseillère
municipale
déléguée chargée
de la petite
enfance

INTRODUCTION

Le Projet Éducatif Local (PEL) est le cadre formalisé par la municipalité, au sein duquel les acteurs intervenant sur un même territoire dans le domaine de l'éducation exercent leurs missions de façon conjointe et cohérente, au bénéfice des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

En renouvelant son Projet Éducatif Local, la Municipalité illustre son souhait de développer une politique éducative dynamique et innovante à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ingrénne. Cette politique se veut à la fois ambitieuse pour les familles et pour les équipes éducatives, dont la première motivation réside dans la possibilité de développer pour leur public un accueil et des prestations de qualité.

Plus que jamais, elle révèle la nécessité pour tous les acteurs éducatifs de

s'interroger sur leurs pratiques, sur leurs manières de mieux travailler ensemble. En renforçant la cohérence des actions, en soutenant durablement une dynamique de transversalité entre les différents acteurs, le PEL vise l'épanouissement personnel de chaque enfant, de son plus jeune âge jusqu'à son insertion professionnelle.

Dans cette perspective, ce nouveau PEL a pour objectif de renforcer la continuité entre les différents temps et espaces socio-éducatifs des enfants et des jeunes. Il pose l'éducation comme une responsabilité collective et partagée entre tous les contributeurs de la communauté éducative, dont les parents sont les premiers membres.

Il s'appuie sur la richesse des ressources de la Ville, en terme de patrimoine aussi bien naturel qu'éducatif, culturel et sportif.

INGRÉ, POPULATION ET TERRITOIRE

Données socio-démographiques générales

→ Cadre de vie

La ville d'Ingré est qualifiée de ville à la campagne. Située à 8 km à l'ouest d'Orléans, elle est la 5^{ème} commune de la métropole d'Orléans de par sa superficie de 2082 hectares avec de nombreux espaces naturels.

- Zone d'activité Ingré – St Jean de la Ruelle 500 entreprises, 5000 emplois dont les 2/3 sur Ingré.
- Pôle 45 (4^{ème} pôle logistique de France) 6000 emplois dont 510 sur Ingré.
- Depuis 2015, création de la ZAC des Guettes qui accueille sur 39 hectares de nouvelles entreprises et artisans, tous secteurs confondus.
- 2 zones artisanales : Muids et Petits Champs des Vallées 21 entreprises et 100 emplois.
- Une nouvelle zone (ZAC de Mardelles) en cours de réalisation.

La ville bénéficie d'un centre municipal de santé avec des médecins généralistes libéraux mais aussi salariés.

→ Population

La ville d'Ingré compte
10 079 HABITANTS

(recensement de l'INSEE au 1^{er} janvier 2024.)

Une population familiale

45 % des ménages sont des familles avec enfants. Le nombre de familles (en 2023) avec enfants habitant à Ingré est de 1 560.

Une population active à 70 %, avec un taux de chômage dans la moyenne nationale. Les catégories les plus représentées sont les professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Une population plutôt favorisée avec 61 % des ménages qui sont imposés fiscalement avec un revenu médian de 22 920 €.

Patrimoine culturel, sportif, loisirs



Equipements scolaires

- 2 écoles maternelles
- 2 écoles élémentaires
- 1 collège
- 1 lycée général
- 1 annexe du lycée professionnel de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- 2 restaurants scolaires



Équipement d'accueils socio-éducatifs

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Deux accueils périscolaires
- Une petite crèche
- Un Relais Petite Enfance
- Un Point Information Jeunesse



Equipements culturels

- L'Espace culturel Lionel Boutrouche (ELB)
- La Bibliothèque, puis à partir de 2026 la médiathèque/ludothèque "La Parenthèse"
- L'École Municipale de Musique

80

ASSOCIATIONS

Le tissu associatif est également largement développé à Ingré, à travers une grande diversité de propositions qui viennent compléter l'offre municipale, avec des associations situées dans des locaux municipaux, comme à l'ELB.

LES JEUNES INGRÉENS DE 0 À 25 ANS



Les tout petits de 0 à 3 ans

La ville compte 4 structures d'accueil (municipales, associatives). Ingré bénéficie d'une diversité de modes d'accueil petite enfance. Le service petite enfance de la ville est composé d'une Petite crèche et d'un Relais Petite Enfance. Ingré compte une soixantaine d'assistantes maternelles indépendantes agréées par la Protection Maternelle et Infantile. Le service petite enfance de la Ville compte de nombreux atouts :

Le nombre de places en crèche est en hausse ces dernières années, venant améliorer le taux de satisfaction des demandes portées à la mairie.

- Un projet Petite enfance cohérent, inscrit dans une démarche qualité, porté par une coordination de services favorisant la réflexion partagée et valorisant l'accueil individualisé, notamment à travers le Relais Petite Enfance.
- Des compétences diversifiées et complémentaires au service des enfants et de leur famille : Éducatrices de Jeunes Enfants, Auxiliaires de puériculture, AEPE (Accompagnement éducatif petite enfance).
- Une diversité dans l'offre : accueil collectif occasionnel ou régulier.
- Un travail d'information aux familles et de recensement des demandes d'accueil.
- Un engagement fort en faveur du soutien aux familles rencontrant des besoins d'accueil à caractère spécifique.

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret permet l'accès à une expertise et un soutien financier aux structures petite enfance, enfance et jeunesse.



UNE POPULATION jeune

30 %

DE LA POPULATION

a entre 0 et 25 ans (environ 3 000 enfants et jeunes) dont 10 % de 0 à 3 ans, 60 % d'enfants et de jeunes de 4-17 ans, 30 % de jeunes de 18 à 25 ans.

75

ENFANTS

fréquentent chaque année la Halte-garderie.

900

sont scolarisés

AU COLLEGE

1 300

sont scolarisés

AU LYCÉE

Chaque année,

1 100

JEUNES INGRÉENS

sont scolarisés sur les écoles maternelles et élémentaires d'Ingré. 900 enfants mangent chaque jour à la restauration municipale.

Les enfants de 3 à 11 ans

→ Le temps scolaire, en écoles maternelles et élémentaires

La Ville gère 2 groupes scolaires publics constitués chacun d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

Les écoles maternelles sont de taille plutôt petites (7-8 classes), les élémentaires, quant à elles, sont de taille plus importante, de 13 à 15 classes. Toutes disposent de vastes locaux assurant un meilleur confort des élèves.

Une classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) est ouverte à Ingré à l'école élémentaire Victor Hugo. Cette classe, implantée au sein de l'école publique est spécialisée dans l'accueil d'enfants qui ont besoin d'un enseignement adapté dans le cadre de regroupements spécifiques, mais ils bénéficient de temps d'inclusion dans les autres classes et participent à la vie collective de leur école.

La ville d'Ingré propose un service de restauration dans chaque établissement scolaire. Une attention particulière est apportée à l'équilibre des menus et à la qualité des repas. Le service restauration dispose d'une cuisine centrale et assure la préparation de près de 1 000 repas journaliers en liaison chaude.

Pour accompagner les enseignants dans leurs tâches pédagogiques, la ville met à disposition une ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) par classe de maternelle.



Au-delà des dépenses obligatoires de fonctionnement et d'investissement en faveur des écoles, la Ville met des moyens à disposition des écoles publiques :

- Éducation : musicale, sportive, transition écologique, lecture, sécurité routière
- L'accès aux équipements sportifs et culturels.
- Le subventionnement de projets de classes pédagogiques proposés par les enseignants.
- La gratuité des fournitures scolaires.
- Des séances de natation sont proposées aux élèves de CM2 dans les deux écoles.

→ Les temps péri et extrascolaires

Le service des accueils de loisirs organise les temps péri et extrascolaires de l'enfant, qui sont l'accueil du matin, la restauration scolaire, l'accueil du soir (incluant l'étude en élémentaire), les mercredis et les vacances. Les encadrants sont majoritairement qualifiés (BAFA - brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFF - Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs, BPJEPS - brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

Les 2 accueils de loisirs sont bien répartis sur le territoire et permettent à la ville de répondre à la demande. Les tarifs sont adaptés aux

ressources des familles, par l'application de taux d'effort, prenant en compte la composition familiale (1, 2, 3 ou 4 enfants).

L'Animation du Temps du Repas (ATR) qui a lieu sur la pause méridienne chaque jour scolaire entre 11h30 et 13h30 est également assurée par les équipes d'animation et les ATSEM.

Le mercredi, l'École des Sports accueille les enfants du CP au CM2 et propose également une pratique multisports de découverte et d'initiation.

L'École Municipale de Musique accueille les enfants à partir de la petite section de maternelle. Elle propose des cours collectifs en formation musicale, des apprentissages d'instruments et la location d'instruments. Des ateliers d'éveil musical sont également proposés au RPE (Relais Petite Enfance) et à la Petite crèche.

Sur les temps péri et extrascolaires, les animateurs proposent aux enfants un temps éducatif complémentaire à celui de l'école et à celui passé en famille, à travers des projets visant à « apprendre en s'amusant », à développer leur autonomie et leur socialisation, de même que leur capacité à être acteurs. Les directeurs/trices des accueils de loisirs mettent en œuvre le projet éducatif de territoire (PEDT) : il le décline en projets et actions, au sein d'un document appelé « projet pédagogique », spécifique pour chaque structure et élaboré en concertation avec leurs équipes d'animateurs. Ce projet pédagogique illustre l'engagement de la Ville vis-à-vis des familles, sur la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des équipes d'animation.

L'accueil collectif de mineurs est particulièrement réglementé et soumis au contrôle de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Les jeunes de 12 à 25 ans

→ Le temps scolaire, au collège et au lycée

La ville accueille sur son territoire un collège (Montabuzard), un lycée polyvalent (Maurice Genevoix) et une annexe d'un lycée professionnel

→ L'accueil dans les structures municipales

Différentes structures municipales, rattachées aux services à la population et au service culture, accueillent les jeunes :

— Mik'ados à destination des collégiens, au parc de Bel Air.

La structure Mik'ados accueille les collégiens pendant les vacances scolaires. L'accueil des jeunes se fait sans inscription. Ils sont acteurs de la structure et peuvent choisir le programme et les activités : découverte, initiation, loisirs, projets, etc.

— Le Point Information Jeunesse pour le public 15-25 ans.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où ils et elles peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc.).

Il est à l'initiative de projets transversaux liés aux problématiques sociétales et aux préoccupations des jeunes et des familles (lutte contre les conduites à risque, harcèlement scolaire, utilisation des écrans, orientation et insertion professionnelles, etc).

— Le pôle municipal de lecture publique qui ouvre ses portes au public de tout âge.

Située en cœur de ville, la bibliothèque dispose d'espaces conviviaux pour se cultiver, s'informer, se distraire. Son accès est libre et gratuit. Elle propose des collections riches et variées, ainsi que des postes informatiques, un accès wifi et un copieur. Tout au long de l'année, l'équipe de la bibliothèque propose et anime de nombreuses actions sur place ou hors les murs.

— Anim'sport qui accueille le public jeune dans le cadre de stages sportifs.

Anim'sport propose des stages sportifs multisports à la semaine pour les jeunes de 9 à 15 ans. Ces stages ont lieu la première semaine des petites vacances et tout le mois de juillet. Encadrés par un éducateur sportif municipal, ils sont acteurs de leur programme et bénéficient de découvertes et d'initiations sportives.

En s'adressant à l'ensemble des jeunes du territoire, les structures jeunesse accompagnent les jeunes sur leur temps libre et favorisent la mixité sociale. Les services de la ville disposent aujourd'hui de moyens de communication en adéquation avec les pratiques des jeunes mais aussi des parents (réseaux sociaux). Les projets pédagogiques sont initiés par les équipes d'animation et enrichis par les partenaires, notamment autour de sujets d'actualité. Le partenariat culturel et sportif est également développé.

LES 5 GRANDS ENJEUX ÉDUCATIFS DU PROJET LOCAL

1
Éduquer ensemble : encourager la coopération éducative

2
Intégrer la jeunesse dans toutes les politiques de la ville

3
Poursuivre et renforcer la transition écologique

4
L'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, à l'engagement et à l'émancipation
5
Garantir un cadre de vie de qualité, juste, solidaire et inclusif

Le Projet Éducatif Local (PEL) de la ville s'appuie sur les valeurs républicaines telles que l'égalité, l'équité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect, l'absence de toute forme de discrimination mais également sur des grandes thématiques comme l'accès aux savoirs et aux pratiques éducatives culturelle, sportive, numérique, la citoyenneté, la participation, la prévention/le bien être, l'inclusion, l'autonomie et la mobilité, le soutien à la parentalité, la transition écologique/éducation à l'environnement, la santé,etc.

L'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, à l'engagement et à l'émancipation.

Les perspectives et actions nouvelles

LES VALEURS

- Accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d'agir.
- Garantir un droit aux loisirs à l'enfant.
- Faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations.

LES OBJECTIFS

- Développer l'esprit de responsabilité, envers soi comme envers autrui.
- Encourager la vie collective, la socialisation et le respect.
- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques péri-éducatives, à des activités de découverte avec un principe d'équité pour tous les enfants.
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres.

DÉVELOPPER

des actions de loisirs innovantes pour lutter contre la sédentarité des jeunes.

POURSUivre

les chantiers jeunes.

VALORISER

la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes.

LES ACTIONS

POURSUivre

- les actions de sensibilisation au collège et au lycée.
- les dispositifs d'accompagnement des jeunes : bourses Permis Jeunes, bourses Jeunes, etc.
- la sociabilisation et le lien parental et intergénérationnel : la bricole à histoire, l'heure du jeu, Atulu sous le parasol, ateliers de lecture à l'ALSH.
- l'aide aux classes transplantées au sein de l'école.
- la participation des élèves aux

commémorations nationales.

- l'accompagnement du Conseil de Jeunes.
- le soutien aux orchestres.

ENCOURAGER

- l'ouverture culturelle : Clou du Pestacle, atelier intergénérationnel, etc.

CONTRIBUER

- à la découverte des instruments de musique.

SOUTENIR

- les associations locales.

les projets participatifs des jeunes dans le cadre du budget participatif.

Garantir un cadre de vie de qualité, juste, solidaire et inclusif



LES VALEURS

- Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes en veillant à la prise en compte de leurs besoins.
- Favoriser les pratiques physiques et ludiques chez les enfants et les jeunes, pour grandir en bonne santé et lutter contre la sédentarité.
- Porter une attention toute particulière à l'égard des plus fragiles.



LES OBJECTIFS

- Rendre le bien-vivre ensemble possible et pérenne dans un cadre agréable et sécurisant.
- Animer la ville et contribuer à améliorer la santé des Ingréennes et Ingréens.

DÉVELOPPER

Une prévention médicale
auprès des enfants.

Un conventionnement
CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
pour le pass'loisirs
à l'École Municipale de Musique.

LES ACTIONS

MAINTENIR

- des interventions sportives scolaires municipales.
- les dispositifs Anim'sport et Ecole des sports.
- des animations sportives municipales : le parcours du cœur, les échappées ingrénnes, balade à vélo, etc.
- des actions/dispositifs de sensibilisation au handicap.
- le conventionnement pour la présence de permanences PMI (Protection Maternelle et Infantile).
- les tarifs communaux des services adaptés aux ressources des familles.

ORGANISER

- des débats/forums sur le thème du soutien à la parentalité.

APPLIQUER

- au quotidien une pédagogie différenciée pour chaque enfant dans son développement, ses apprentissages et dans ses besoins affectifs, sociaux et émotionnels.

CONTRIBUER

- à l'éducation populaire à travers l'animation, l'expérimentation, les projets proposés aux tout petits, aux enfants et aux jeunes (ateliers, initiations, séjours, rencontres, etc).

Les perspectives et actions nouvelles

Poursuivre et renforcer la transition éologique

LES VALEURS

- Promouvoir une alimentation saine et responsable.
- Resserrer le lien avec la nature et le vivant.
- Encourager les pratiques éco-responsables.

LES OBJECTIFS

- Eduquer au goût/saveurs.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Faire découvrir la nature, l'environnement du quotidien, etc.
- Faciliter les mobilités douces.

FAIRE DÉCOUVRIR

des producteurs locaux, la cuisine centrale aux enfants : visite des locaux, rencontre avec les cuisiniers, animations autour des produits, des goûts, etc.

INSTALLER

un maraîcher bio à destination de la restauration scolaire.

une plateforme de compostage.

DÉVELOPPER

le "fait maison".

LES ACTIONS

ORGANISER

- des animations scolaires sous le label Référent Régional de Qualité de l'Éducation à l'Environnement : mare pédagogique, ruches, randonnées, etc.
- des projets et animations en lien avec l'environnement via la structure Nature-Aventure (jardin Ingré-Ormes 2030, etc).
- des animations sur la biodiversité.
- des actions de sensibilisation durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

PROPOSER

- des repas équilibrés en lien avec les besoins nutritionnels des enfants.
- un système de petites faims et grandes faims.

CONTRIBUER

- à la réduction des emballages.
- au tri et au compostage.
- à la revégétalisation : plantation micro-forêt, verger de la coudraye, haies, etc.

APPLIQUER

- la loi Egalim dans les menus du restaurant scolaire.

SOUTENIR

- le dispositif carapatte.
- l'école dehors.

Les perspectives et actions nouvelles

Intégrer la jeunesse dans toutes les politiques de la ville



LES VALEURS

- Construire et assurer une place aux enfants et aux jeunes dans les grands projets, dispositifs, etc.
- Prendre en compte/réfléchir aux aménagements des locaux et à la mobilité.
- Développer une offre éducative adaptée aux besoins et aux enjeux actuels.



LES OBJECTIFS

- Développer/aménager des infrastructures dédiées à la jeunesse.
- Construire des espaces éducatifs partagés (mixité, inclusion, etc).

LES ACTIONS

CRÉER

- une aire de jeu inclusive à Bel Air.
- un pumprack.
- un parcours fitness.
- des cours oasis.

AMÉNAGER

- des locaux périscolaires de façon efficiente.
- un city stade.
- un skate park.

ANIMER

- des interventions musicales dans les écoles.
- des lectures pour les scolaires.
- des ateliers d'éducation à l'image : clou du ciné

CRÉER

une médiathèque/ludothèque.

la petite crèche/multi accueil.

un 4^{ème} gymnase.

PROPOSER

un volet junior dans le budget participatif.

des ateliers d'éducation aux médias.

Éduquer ensemble encourager la coopération éducative

— COMPÉTENCE —

LES VALEURS

- Favoriser la participation des parents et la reconnaissance des familles comme premiers éducateurs.
- Soutenir le rôle éducatif des parents.
- Étendre un partenariat des différents acteurs éducatifs à l'échelle de la commune de manière à assurer une plus grande cohérence et complémentarité des différents projets éducatifs dans la continuité des temps de l'enfant.

LES OBJECTIFS

- Faire vivre l'alliance éducative.
- Faciliter et dynamiser des lieux de concertation.

ORGANISER

des portes ouvertes dans les locaux périscolaires.

LES ACTIONS

MAINTENIR

- le Conseil de l'éducation.
- la commission restauration en présence des acteurs éducatifs et des parents.
- la concertation avec les parents et les enseignants pour les projets scolaires, les temps de l'enfant : aménagement de cours d'école, etc.
- le soutien aux projets d'école : savoir rouler, savoir nager, prévention routière, classes transplantées, etc.
- le travail en partenariat avec les associations de la commune.

ORGANISER

- de nombreux projets et actions interservices (jeunesse, éducation, culture, bibliothèque municipale, CCAS, police municipale, restauration etc.).
- la semaine de la parentalité.
- des moments de convivialité : ateliers parents/ enfants, spectacle d'enfants, repas des acteurs éducatifs, carnaval, ateliers intergénérationnels, etc.

NOUVELLE CONCLUSION

Le Projet Educatif Local est le reflet des grandes orientations portées par la Municipalité en termes de politique enfance et jeunesse. Il est le fruit d'une dynamique de travail transversale de la part de l'ensemble des acteurs éducatifs, au service de la continuité du temps de l'enfant et du jeune.

Il se veut un vrai outil pour l'ensemble des équipes éducatives, qu'il fédère autour d'un projet commun : accompagner les enfants et les jeunes pour que demain, ils deviennent des acteurs au sein de la société, des citoyens épanouis, éclairés et autonomes, des adultes capables de s'écouter, de confronter leurs points de vue, de construire ensemble des actions porteuses de sens, pour chacun et pour le collectif.

Ingré Pratique

PETITE ENFANCE

Tél : 02 38 22 85 22
Mail : madeira.m@ingre.fr

ÉDUCATION

Tél : 02 38 22 85 22
Mail : jeunesse@ingre.fr

ENFANCE ET JEUNESSE

(Service Jeunesse - Guichet famille)
Tél : 02 38 22 85 22
Tél. : 02 38 22 85 15
(Accueil de Loisirs sans hébergement Gabriel Pahaut)
Tél. : 02 38 74 75 68
(Accueil de Loisirs périscolaires du Moulin)
Mail : jeunesse@ingre.fr

POINT INFORMATION JEUNESSE

Tél. : 02 38 22 85 22
Mail : pij@ingre.fr

SPORTS

Tél. : 02 38 22 85 22
Mail : sports@ingre.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tél : 02 38 22 85 13
Mail : bib-municipale@ingre.fr

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Tél : 02 38 22 85 36
Tél. : 06 59 80 61 12
Mail : ecoledemusique@ingre.fr

PROJET éducatif LOCAL

INGRE.FR
@ INGRE - JEUNES -